

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL
TENUE LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017 À 18 H 00, AU CHSLD LAURENDEAU**

- Présences :**
- | | |
|------------------------------|--|
| Dr Zahi Abou Chacra | Madame Marianne Le Roux |
| Madame Louise Béliveau | Monsieur Louis Letellier de Saint-Just |
| Madame Zina Benshila | Madame Alida Piccolo |
| Madame Lyne Constantineau | Madame Josephine Primiani |
| Madame Lucie Gérin | Dre Christiane Richard |
| Dr Pierre Gfeller | Madame Lucy Rodrigues |
| Madame Pierrette Guillaud | Monsieur Gladimyr Telus |
| P ^F Michel Janosz | |
| Monsieur Yvon Jasmin | |
- Absences :**
- Madame Manon Boily
Monsieur Norman Décarie
- Membres de la direction présents :**
- Monsieur Frédéric Abergel, Président-directeur général adjoint
Madame Mathilda Abi-Antoun, Directrice des services intégrés 1^{ère} ligne
Monsieur Alain Bouchard, Directeur des ressources financières
Madame Adélaïde De Melo, Directrice des soins infirmiers
Madame Julie d'Entremont, Directrice des ressources informationnelles
Madame Michèle Gauthier, Directrice intérimaire des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
Dr Marc Giasson, Directeur de l'enseignement universitaire
Madame Myriam Giguère, Directrice des services multidisciplinaires
Madame Manon Gignac, Conseillère en gestion
Monsieur Mario Jarquin, Directeur des programmes santé mentale et dépendance
Madame Suzanne Lavallée, Directrice – Qualité, évaluation, performance organisationnelle et éthique
Dr Gilles Lavigne, Directeur intérimaire de la recherche
Dre Stéphanie Raymond-Carrier, Directrice adjointe des services professionnels
Madame Renée Sauriol, Directrice adjointe des communications et des relations avec les médias
Dre Josée Savoie, Directrice générale adjointe – Programmes santé physique générale et spécialisée
Madame Josée-Michelle Simard, Conseillère cadre – Communications

Madame Marie-France Simard, Directrice générale adjointe – Programmes sociaux et de réadaptation
M. Gilles Villeneuve, Directeur adjoint – Logistique et approvisionnement

Invitée : Mme Olivia Boisrond, Stagiaire à la maîtrise en administration de la santé
Me Caroline Roy, Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Rédaction : Madame Doris Boucher, Technicienne en administration

1. POINTS STATUTAIRES

1.1 CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, le président, Me Louis Letellier de Saint-Just, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 10 et souhaite la bienvenue à tous.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la demande de Me Letellier de Saint-Just, les points 5.5 et 5.6 sont retirés de l'agenda de consentement et sont déplacés au point 3 – Points de décision.

Le point 5.5 devient donc le point 3.2 et le point 5.6 devient le point 3.3.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de déplacer les points 5.5 et 5.6 aux points 3.2 et 3.3 de l'ordre du jour.

1. POINTS STATUTAIRES

- 1.1. Constatation du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Période de questions du public
- 1.4. Adoption des procès-verbaux des séances spéciales suivantes :
 - 1.4.1. 8 mars 2017
 - 1.4.2. 30 mars 2017
- 1.5. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2017 et affaires découlant
- 1.6. Informations du président du conseil d'administration
- 1.7. Informations du président-directeur général

2. RAPPORT DES COMITÉS

- 2.1. Suivi du comité de vérification
 - 2.1.1. Analyse de la situation financière pour la période 5 - 2017-2018

3. POINTS DE DÉCISION (après discussion)

- 3.1. Appui à la recherche intersectorielle
- 3.2. Demande de modification de permis pour l'Hôpital Fleury
- 3.3. Demande de modification de permis pour le CHSLD de Louvain et l'Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies

4. POINTS D'INFORMATION ET TABLEAUX DE BORD
 - 4.1. Rapport sur les soins de fin de vie (SFV)
 - 4.2. Suivi – Enjeux prioritaires et recommandations du comité des usagers du CIUSSS NIM
 - 4.3. Dépôt du rapport d'activités du Comité des usagers du CIUSSS NIM
5. AGENDA DE CONSENTEMENT (ne requérant pas nécessairement de discussion)
 - 5.1. Affaires médico-administratives
 - 5.1.1. Nomination
 - 5.1.2. Nomination temporaire
 - 5.1.3. Ajout de privilèges
 - 5.1.4. Changement de statut
 - 5.1.5. Congé de service
 - 5.1.6. Prolongation d'un congé de service
 - 5.1.7. Congé de maternité
 - 5.1.8. Démission
 - 5.1.9. Mise à jour du registre des signataires autorisés à la RAMQ
 - 5.2. Politique de désignation toponymique – Point retiré
 - 5.3. Politique de sécurité de l'information
 - 5.4. Politique de la gestion intégrée des risques
 - 5.5. Déplacé au point 3.2
 - 5.6. Déplacé au point 3.3
 - 5.7. Autorisation de signature – Baux et/ou renouvellements de baux
 - 5.8. Autorisation de signature – Ententes de services de biologie médicale (laboratoires)
 - 5.9. Service de déneigement et d'entretien des terrains – Lot 1 pour l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal et le RLS du Nord de l'Île – Saint-Laurent
 - 5.10. Demande de renouvellement d'emprunt à long terme – Fonds d'immobilisation
 - 5.11. Demande d'autorisation – Gestion des comptes et cartes de crédit Desjardins (Hôpital Jean-Talon – CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent – CSSS Ahuntsic Montréal-Nord – Hôpital Rivière-des-Prairies)
 - 5.12. Démission d'un membre du conseil d'administration
6. PROCHAINE SÉANCE
 - 6.1. Séance publique – 29 novembre 2017 à 18 h à l'Auditorium du CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence
 - 6.2. Séance régulière – 29 novembre 2017 à 19 h à l'Auditorium du CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence
7. HUIS-CLOS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Me Letellier de Saint-Just présente ce point et informe l'assemblée que deux (2) questions seront adressées au conseil d'administration.

Il invite donc Mme Kathleen Bertrand, infirmière clinicienne en pédopsychiatrie et présidente du comité exécutif transitoire FIQ, à venir adresser sa question aux membres du conseil d'administration.

Elle demande si une procédure respectueuse et claire faisant mention du délai de rappel lorsqu'un employé est appelé pour effectuer un remplacement sera émise.

Le Dr Gfeller demande à Mme Michèle Gauthier, directrice intérimaire des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, si elle est au fait de cette situation. Cette dernière précise qu'elle validera ces informations et assure de faire un suivi auprès des personnes concernées. Mme Bertrand semble satisfaite de la réponse obtenue.

Me Letellier de Saint-Just invite maintenant M. Gilles Brault, locataire à la résidence Louvain, à venir s'adresser aux membres du conseil d'administration.

- a) Il demande à obtenir le plan définitif sur les intentions du CIUSSS NIM à l'égard des appartements Louvain.
- b) Il s'interroge en lien avec la perte de revenus face aux 35 logements vides.

Le Dr Gfeller précise que le fait, pour le CIUSSS, d'avoir un édifice locatif est une situation unique au Québec. Ceci ne fait pas partie de notre mission et nous n'avons pas nécessairement l'expertise pour gérer des édifices locatifs résidentiels. Il ajoute qu'un plan est envisagé à l'effet d'occuper les appartements qui se libèrent avec des services cliniques. Il termine en précisant que la direction du CIUSSS a déjà affirmé à plusieurs reprises qu'aucun locataire ne sera expulsé, mais que des alternatives leurs seront proposées. Toutefois, les appartements libérés ne seront pas reloués.

1.4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES SUIVANTES :

1.4.1 8 mars 2017

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue par conférence téléphonique le 8 mars 2017.

1.4.2 30 mars 2017

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue par conférence téléphonique le 30 mars 2017.

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2017 ET AFFAIRES DÉCOULANT

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration tenue le 13 juin 2017.

Affaires découlant :

1.5 Affaires découlant du procès-verbal de la séance régulière du 24 mai 2017

- **État d'avancement des travaux – Équipe Jeunesse :** Le Dr Gfeller confirme qu'un mandat de diagnostic a été donné à une consultante externe et un comité de pilotage a été mis en place. Des rencontres avec le personnel concerné ont été effectuées et cette démarche s'est avérée positive. Un rapport préliminaire a été déposé au début septembre et le rapport final, ses constats et ses recommandations seront présentés au Comité des Ressources Humaines
- **Démission d'un membre du conseil d'administration :** Quatre (4) candidatures ont été soumises au ministère par la direction générale, suite à l'appel de suggestions en provenance des membres actuels du conseil d'administration.
- **Lanceurs d'alerte :** Une politique visant la protection des lanceurs d'alerte sera instaurée, suite à un projet de loi gouvernemental.
- **Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes :** Ce rapport a été déposé lors de la séance plénière et sera présenté en public lors de l'assemblée générale annuelle prévue le 29 novembre prochain.
- Présentation du Dre Stéphanie Raymond-Carrier, directrice adjointe des services professionnels.

1.6 INFORMATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Me Louis Letellier de Saint-Just informe les membres qu'il a rencontré le Dr Gfeller à deux reprises au cours de l'été et qu'il est en contact de façon régulière avec la direction générale et ce, dans le but d'obtenir des informations pertinentes dans le suivi des dossiers en cours.

Il ajoute que nous sommes dans l'attente d'une décision du ministre en lien avec la nomination des présidents de conseil d'administration. D'ailleurs, une rencontre s'est tenue avec les quatre présidents de conseil d'administration des autres CIUSSS de la région montréalaise afin de discuter des enjeux de gouvernance.

Il termine en mentionnant que, dorénavant, la documentation du conseil d'administration sera déposée sur notre site Web avant chaque rencontre, et ce, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance avant les séances.

1.7 INFORMATIONS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Points d'information :

- Présentation de Mme Olivia Boisrond, stagiaire à la maîtrise en administration de la santé.
- Présentation de Mme Michèle Gauthier, directrice intérimaire à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, en fonction depuis le 17 juillet dernier.
- Le Dr Jacques Montplaisir promu à l'Ordre national du Québec le 22 juin 2017.
- Centre d'Urgence Salaberry – Implication du CIUSSS.
- Optilab – État de situation.
- Suivi sur les négociations locales et rencontres avec les présidents des 4 syndicats.
- Le 24 juillet dernier, transmission des candidatures au MSSS afin de combler le poste laissé vacant par Mme Hotte.
- Problématique de présence de souris au centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci en juillet.
- Projets de construction : i) Centre intégré de traumatologie (CIT) à l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal; ii) Cartierville – Visite du chantier le 18 septembre 2017; et iii) l'urgence de l'Hôpital Fleury.
- Projets avec les fondations.
- Évaluations des directeurs et objectifs 2017-2018.
- Offre alimentaire : mandat confié pour variantes culturelles. Échéance : printemps 2018.
- Le Dr Bernard Georges A. Gauthier a reçu le prix de reconnaissance pour l'excellence de son travail de l'Association des médecins psychiatres du Québec.
- L'Académie canadienne des sciences de la santé accueille la Dre Julie Carrier et le Dr Gilles Lavigne.
- Tournée du PDG commencée le 18 septembre, et ce, jusqu'à la fin novembre 2017.
- Rencontre avec le Dr Barrette vendredi le 29 septembre 2017, accompagné de l'équipe de direction.

Présences du PDG :

- 19 juin : Rencontre avec le ministre Jean-Marc Fournier et la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal, suivi d'une marche sur le boulevard Gouin avec l'Association des gens d'affaires Gouin.
- 20 juin : Table de concertation – Modalités postdoctorales 2018-2019.

- 26 juin : Activité reconnaissance avec l'équipe de niveau de soins alternatif (NSA).
- 29 juin : Accueil des nouveaux résidents en médecine pour 2017-2018 à l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal.
- 3 juillet : Comité de gestion du réseau (CGR) à Québec.
- 5 juillet : Rencontre de courtoisie avec M. Gabriel Nadeau-Dubois, député de Gouin à l'assemblée nationale du Québec.
- 7 juillet : Rencontre avec le Dr Réjean Hébert, Doyen à l'École de Santé publique de l'Université de Montréal.
- 29 août : Reconnaissance de trois centenaires (famille Charbonneau) au CHSLD Légaré en compagnie de Mme Mélanie Joly, ministre du patrimoine canadien.
- 1^{er} septembre : Assemblée générale des chercheurs du CIUSSS NIM.
- 7 septembre : Formation des directeurs (liens, communication et empathie).
- 11 septembre : Comité de gestion du réseau (CGR).
- 14 septembre : Activité reconnaissance 12 000 MERCIS!
- 14 septembre : Lancement de la journée Approche Multidisciplinaire en Prévention des Risques Obstétricaux (AMPRO) de l'unité mère enfants de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal.
- 19 septembre : Comité de direction – Définition du VRAI NORD.
- 20 septembre : Conférence JANSSEN – La gouvernance du réseau : le PDG agit comme conférencier.

Il est demandé, par les membres du conseil d'administration, à ce que des motions de félicitations soient transmises au Dr Gilles Lavigne et au Dre Julie Carrier.

Rés. : 2017-09/1101

Rés. : 2017-09/1102

Il est également demandé à ce qu'une lettre de félicitations soit transmise à l'équipe des services intégrés de 1^{ère} ligne en lien avec le lancement de la journée AMPRO.

2. RAPPORT DES COMITÉS

2.1 SUIVI DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, Mme Marianne Le Roux, résume les faits saillants de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenu le 20 septembre dernier.

Elle précise que les points suivants ont fait l'objet de recommandation, soit :

- la politique sur la sécurité de l'information;
- la politique de la gestion intégrée des risques;
- le service de déneigement et d'entretien des terrains – Lot 1 pour l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal et le RLS du Nord-de-l'Île;
- la demande de renouvellement d'emprunt à long terme pour le fonds d'immobilisation; et
- la demande d'autorisation de gestion des comptes et cartes de crédit de Desjardins (BCSTL, AMN, HRDP et CDI).

Elle ajoute que les travaux progressent de façon productive en lien avec la politique sur la sécurité des actifs informationnels et qu'un document préparé par le Conseil du trésor a été présenté aux membres du comité de vérification présentant un bilan de tous les contrats passés par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec.

Elle termine en mentionnant que la situation financière présente un démarrage plus difficile qu'anticipé. En ce sens, un plan de redressement a donc été préparé par l'équipe de la direction des ressources financières.

2.1.1 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE 5 – 2017-2018

M. Alain Bouchard, directeur des ressources financières, présente les résultats financiers de la période 5 se terminant le 19 août 2017.

Il commente les faits saillants de la situation financière à la période 5 et confirme qu'après avoir enregistré des déficits périodiques légèrement supérieurs à 1 M\$ pour les quatre premières périodes de l'année, notre établissement enregistre un premier surplus périodique de 319 K\$ pour la période 5. Ce résultat est principalement attribuable à un surplus de 304 K\$ au niveau des dépenses non salariales et à une amélioration des heures (réduction de 21 000 heures) et salaires travaillés par rapport à l'an passé. Il ajoute que la hausse de l'assurance salaire présente un certain défi mais que nous constatons un plafonnement de la courbe.

Il poursuit en mentionnant que les dépenses cumulatives font état d'un déficit de 4,5 M\$. Par contre, les dossiers d'optimisation ont généré près de 3 M\$ d'économies et des dossiers sont en préparation pour tenter d'obtenir des financements auprès du MSSS.

Il termine en soulignant qu'avec le travail colossal fait auprès des directions, il a espoir de voir un redressement important au cours des prochaines périodes.

3. POINTS DE DÉCISION

3.1 APPUI À LA RECHERCHE INTERSECTORIELLE

Le Dr Gilles Lavigne, directeur intérimaire de la recherche, fait une présentation sur la mission et la vision de la direction de la recherche.

Il explique qu'au cours de la dernière année, la direction de la recherche a mobilisé les chercheurs, via des retraites et un chantier scientifique, dans l'élaboration d'une vision de la recherche au sein du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Cette vision se fonde sur les expertises développées au fil des années à l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal, à l'Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies et au CSSS de Bordeaux-Cartierville-St-Laurent et sur une perspective innovante de la contribution spécifique qu'un CIUSSS avec responsabilité populationnelle peut apporter au développement des connaissances.

Des échanges ont eu lieu avec les Fonds de recherche du Québec (FRQ) et le MSSS qui, tous deux, supportent le projet de création d'une structure de recherche intersectorielle unique au CIUSSS.

Dans le cadre du processus de renouvellement de sa reconnaissance auprès du FRQ-Santé, lequel doit être complété d'ici la fin 2018, l'établissement doit déposer un *rapport de suivi sur le développement et l'avancement du projet de réorganisation-intégration de la recherche* pour le 30 octobre prochain. Ce rapport doit notamment inclure la présentation de l'appui des autorités de l'établissement à la recherche intersectorielle.

Ce projet sera à l'avant-garde de la nécessaire reconfiguration des réseaux de recherche face à la complexité grandissante des défis que doit relever la société québécoise en favorisant une approche globale et multidisciplinaire.

ATTENDU la mission du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU la complexité grandissante des défis que doit relever la société québécoise;

ATTENDU QUE le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal entend apporter une contribution spécifique au développement des connaissances;

ATTENDU la vision scientifique innovante développée par la direction de la recherche;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'appuyer la démarche de création d'un centre de recherche intersectoriel au CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Rés. : 2017-09/1058

3.2 DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS POUR L'HÔPITAL FLEURY

Le Dr Gfeller précise que ce point aurait pu être traité à l'agenda de consentement. Par contre, nous avons constaté que cette demande de modification de permis comportait des enjeux de couverture médicale. Il invite donc Mme Marie-France Simard, directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation, ainsi que la Dre Josée Savoie, directrice générale adjointe du programme de santé physique générale et spécialisée, à venir parler de ces enjeux.

La solution recommandée est de demander au MSSS de modifier le permis de l'unité de courte durée en santé mentale et une unité d'hébergement temporaire en santé mentale.

Il n'y a aucun enjeu médiatique potentiel puisque du point de vue clinique les services sont ajustés pour mieux répondre aux besoins de la population et c'est un service pour la région de Montréal.

ATTENDU QUE le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

ATTENDU QU' en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner davantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;

- ATTENDU QUE** dans le cadre du Plan NSA pour la région montréalaise, dans le programme de santé mentale, il est prévu d'ouvrir une unité à l'Hôpital Fleury pour y accueillir les usagers NSA en santé mentale des hôpitaux montréalais et qui nécessitent une évaluation afin de déterminer la meilleure orientation (ressource publique ou privée, ou juste un suivi en externe);
- ATTENDU QUE** le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal désire modifier son permis tel qu'indiqué au formulaire de modification de permis pour l'installation de l'Hôpital Fleury comme présenté au conseil d'administration;
- ATTENDU QUE** cette unité, définie comme une ressource d'hébergement temporaire de réadaptation de vingt (20) places par le MSSS, doit être disponible pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019. Cette ressource est financée uniquement pour cette période de deux (2) ans. Le plan final NSA ne compte aucune mesure de la sorte après le 1^{er} avril 2019;
- ATTENDU QUE** le changement entraîne la conversion de vingt (20) lits de courte durée en santé mentale en vingt (20) lits d'hébergement temporaire en santé mentale;
- ATTENDU QUE** le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public, conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8).

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de direction, de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal et d'autoriser Dr Pierre Gfeller, le président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Rés. : 2017-09/1059

3.3 DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS POUR LE CHSLD DE LOUVAIN ET L'HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Le Dr Gfeller souligne que cette demande de modification de permis comportait des enjeux de couverture médicale. Il invite donc Mme Marie-France Simard, directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation, ainsi que la Dre Josée Savoie, directrice générale adjointe du programme de santé physique générale et spécialisée, à expliquer ces enjeux.

La solution recommandée est :

1. D'ajouter trente-et-un (31) lits d'hébergement permanent en santé mentale à l'Hôpital en santé mentale Rivières-des-Prairies; et
2. De modifier la vocation de l'unité d'hébergement permanent en santé mentale du CHSLD de Louvain en unité d'hébergement permanent du programme SAPA.

Il n'y a aucun enjeu médiatique potentiel puisque du point de vue clinique les services sont ajustés pour mieux répondre aux besoins de la population.

La Dre Savoie ajoute que nous vivons une difficulté au niveau des médecins, car ceci leur demande un changement de lieu de pratique, mais que nous sommes en mode solution à cet effet.

ATTENDU QUE le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU' en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les Services de santé et les Services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner davantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de rénovation du CHSLD Cartierville (réduction à terme de soixante-dix (70) lits), les trente-et-un (31) usagers occupant l'unité d'hébergement permanent en santé mentale du CHSLD de Louvain seront transférés à l'Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies;

ATTENDU QUE ces trente-et-un (31) lits du CHSLD de Louvain deviendront des lits d'hébergement permanent du programme SAPA pour accueillir une partie des résidents du CHSLD Cartierville;

ATTENDU QUE le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal désire modifier son permis tel qu'indiqué au formulaire de modification de permis pour l'installation du CHSLD de Louvain et de l'Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies comme présenté au conseil d'administration;

ATTENDU QUE le changement entraîne l'ajout de trente-et-un (31) lits d'hébergement permanents en santé mentale à l'Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies;

ATTENDU QUE le changement entraîne la modification de la vocation de l'unité d'hébergement permanent en santé mentale du CHSLD de Louvain en unité d'hébergement permanent du programme SAPA;

ATTENDU QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public, conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8).

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de direction, de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal et d'autoriser le Dr Pierre Gfeller, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Rés. : 2017-09/1060

4. POINTS D'INFORMATION ET TABLEAUX DE BORD

4.1 RAPPORT SUR LES SOINS DE FIN DE VIE (SFV)

Mme Marie-France Simard présente ce point et explique qu'il s'agit du dépôt du troisième de quatre (4) rapports sur les soins de fin de vie (SFV). Ce rapport fait le bilan des activités de la période du 10 décembre 2016 au 9 juin 2017. Il a été acheminé en juillet dernier à la Commission sur les soins de fin de vie et sera déposé sur le site internet de l'établissement.

4.2 SUIVI – ENJEUX PRIORITAIRES ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES USAGERS DU CIUSSS NIM

Mme Lise Fortin, directrice adjointe – Hébergement, est invitée à venir présenter le plan d'action portant sur le suivi des enjeux prioritaires et recommandations déposés par le comité des usagers du CIUSSS NIM lors de la séance du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 mai 2017.

Mme Fortin explique qu'elle est la répondante désignée des Comités des usagers et de résidents du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM) et que, en collaboration avec les directions concernées par les enjeux prioritaires et recommandations, elle a élaboré un plan d'action faisant état du suivi déjà accordé ou à venir pour chacun des points soulevés par le comité des usagers du centre intégré (CUCI).

Elle ajoute aussi que le conseil d'administration doit rendre compte au MSSS, au plus tard le 30 septembre 2017, des suivis qu'il a accordés ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention.

ATTENDU le dépôt du plan d'action portant sur le suivi des enjeux prioritaires et recommandations du comité des usagers du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QUE le conseil d'administrations doit rendre compte au MSSS, au plus tard le 30 septembre de chaque année, du suivi qu'il a accordé ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par la directrice adjointe – Hébergement et répondante désignée des comités des usagers et de résidents, d'adopter le plan d'action soumis, tel que déposé.

Rés. : 2017-09/1069

4.3 DEPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DES USAGERS DU CIUSSS NIM

Les membres ont reçu au préalable le rapport d'activités 2016-2017 du Comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM).

Les membres sont satisfaits et aucune question n'est adressée à Mme Pierre Guillaud, présidente du Comité des usagers.

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1 AFFAIRES MÉDICO-ADMINISTRATIVES

Dre Josée Savoie, directrice générale adjointe du programme de santé physique générale et spécialisée et directrice des services professionnels, présente les affaires médico-administratives.

5.1.1 NOMINATION

Les nominations suivantes ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres, au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, à l'Université de Montréal et au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 13 juillet 2016, d'accepter la nomination suivante :

- **Dre Justine Lessard** (# 13-496), membre actif au Département de médecine d'urgence, avec privilèges en médecine d'urgence à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Son engagement devrait correspondre à 1050 heures de garde par année.

Rés. : 2017-09/1070

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 23 mai 2017, d'accepter les nominations suivantes :

- **Dre Alexandra Chabot-Parmar** (# 17-281), membre actif au Département de médecine familiale, Service de gériatrie et Service d'hébergement, avec privilèges en gériatrie et en hébergement au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci. Son engagement annuel devrait correspondre à 50 patients ou lits pondérés et une participation au système de garde en disponibilité.

Rés. : 2017-09/1071

- **Dre Andréanne Côté** (# 06-156), membre actif au Département de médecine familiale, Service des soins palliatifs, avec privilèges en soins palliatifs à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci, à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury et privilèges en soutien à domicile incluant les soins palliatifs au CLSC de Villeray au CLSC de la Petite-Patrie. Son engagement annuel dans le secteur des soins palliatifs devrait correspondre à 12 heures par semaine à raison de 42 semaines par année. Son engagement de 12 heures par semaine à raison de 42 semaines annuellement au CLSC de Villeray et au CLSC de la Petite-Patrie devrait correspondre à l'inscription de 42 patients qui seront suivis avec la collaboration avec le soutien à domicile.

Rés. : 2017-09/1072

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 8 juin 2017, d'accepter les nominations suivantes :

- **Dr Alexis Cournoyer** (# 17-271), membre actif au Département de médecine d'urgence, avec privilèges en médecine d'urgence à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Rés. : 2017-09/1073

- **Dre Karelle Dupuis** (# 17-290), membre actif au Département de médecine familiale, Service d'hébergement, avec privilèges en hébergement au Centre d'hébergement Auclair. Son engagement annuel devrait correspondre à 50 patients ou lits pondérés et une participation au système de garde en disponibilité.

Rés. : 2017-09/1074

- **Dr Roberto Antonio Eljaiek Urzola** (# 16-138), membre associé au Département des soins critiques, avec privilèges aux soins intensifs à l'Hôpital Jean-Talon. Son volume de pratique dans notre établissement représentera au plus 15 % de sa pratique totale.

Rés. : 2017-09/1075

- **Dr Jean-Gabriel Daneault** (# 15-345), membre actif au Département psychiatrie adulte, avec privilèges psychiatrie adulte à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Rés. : 2017-09/1076

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 5 septembre 2017, d'accepter les nominations suivantes :

- **Dre Jihane Cherkaoui** (# 14-156), membre associé au Département de chirurgie, Service de chirurgie générale, avec privilèges en chirurgie générale et chirurgie par laparoscopie à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury. Son volume de pratique dans notre établissement représentera au plus 10 % de sa pratique totale.

Rés. : 2017-09/1077

- **Dr Denis Hamel** (# 72-388), membre actif au Département de médecine spécialisée, Service de cardiologie, avec privilèges en cardiologie à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury. Docteur Hamel aura sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Rés. : 2017-09/1078

- **Dre Véronique St-Supéry** (# 15-634), membre actif au Département de chirurgie, Service de chirurgie plastique, avec privilèges en chirurgie plastique et chirurgie au laser à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury. Docteure St-Supéry aura sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Rés. : 2017-09/1079

- **Dre Marie-Pascale Tremblay-Champagne** (# 15-175), membre associé au Département de chirurgie, Service de chirurgie plastique, avec privilèges en chirurgie plastique et chirurgie au laser à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury. Son volume de pratique dans notre établissement représentera au plus 20 % de sa pratique totale.

Rés. : 2017-09/1080

- **Dre Meriem Belhocine** (# 15-846), membre actif au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne, avec privilèges en médecine interne à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury. Docteure Belhocine aura sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Rés. : 2017-09/1081

- **Dr Rafaël Aroutiunian** (# 15-459), membre actif au Département de médecine d'urgence, avec privilèges en médecine d'urgence à l'Hôpital Jean-Talon. Son engagement devrait correspondre à 420 heures de garde par année.

Rés. : 2017-09/1082

- **Dre Louise Fugère** (# 88-298), membre actif au Département de médecine familiale, Service de gériatrie et Service d'hébergement, avec privilèges en gériatrie et en hébergement au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci. Son engagement annuel devrait correspondre à 150 patients ou lits pondérés et une participation au système de garde en disponibilité.

Rés. : 2017-09/1083

- **Dr Nicolas Riant** (# 17-418), membre actif au Département de médecine familiale, Services ambulatoires – services courants et SAD, avec privilèges en omnipratique au CLSC d'Ahuntsic. Son engagement en soins à domicile devrait correspondre à 18h par semaine, 42 semaines par année et à l'inscription de 750 patients.

Rés. : 2017-09/1084

- **Dre Caroline Gabias** (# 17-551), membre actif au Département de chirurgie, Service d'ophtalmologie, avec privilèges ophtalmologie, ultrasonographie, échographie oculaire et chirurgie au laser à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury. Docteure Gabias aura sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Rés. : 2017-09/1085

- **Dr Nagy Charles Bedwani** (# 77-578), membre actif au Département psychiatrie adulte, avec privilèges psychiatrie adulte à l'Hôpital Fleury.

Rés. : 2017-09/1086

- **Dre Julie Michel** (# 15-175), membre associé au Département de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, avec privilèges en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies. Son volume de pratique dans notre établissement représentera au plus 10 % de sa pratique totale.

Rés. : 2017-09/1087

- **Dr François Bergeron** (# 15-634), membre actif au Département d'imagerie médicale, Service de radiologie-diagnostique, avec privilèges en Imagerie diagnostique conventionnelle, imagerie par résonance magnétique, imagerie par tomodensitométrie, imagerie mammaire, échographie diagnostic, procédure diagnostique et thérapeutique guidée par imagerie à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Rés. : 2017-09/1088

- **Dre Tara Starnino** (# 13-157), membre actif au Département de médecine spécialisée, Service de rhumatologie, avec privilèges en rhumatologie à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury. Docteure Starnino aura sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Rés. : 2017-09/1089

- **Dr Hugo Lavigneur-Blouin** (# à venir), membre actif au Département de chirurgie, Service d'urologie, avec privilèges en urologie, endoscopie à la salle d'opération et en salle d'endoscopie, chirurgie au laser, privilèges restreints en échographie endorectale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury. Docteur Lavigneur-Blouin aura sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Rés. : 2017-09/1090

5.1.2 NOMINATION TEMPORAIRE

La nomination temporaire suivante a fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres, au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, à l'Université de Montréal et au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 5 septembre 2017, d'accepter la nomination temporaire suivante :

- **Dr Yalon Dolev** (# 14-552), membre actif au Département de chirurgie, Service d'Oto-rhino-laryngologie avec privilèges en ORL, chirurgie au laser, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie plastique et reconstruction faciale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Rés. : 2017-09/1091

5.1.3 AJOUT DE PRIVILÈGES

Les ajouts de privilèges suivants ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 5 septembre 2017, d'accepter l'ajout de privilèges en chirurgie générale à l'Hôpital Jean-Talon aux médecins suivants :

- **Dre Kim Vo** (# 04-227), membre actif au Département de chirurgie, Service de chirurgie générale de l'Hôpital Fleury. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Fleury.

Rés. : 2017-09/1092

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 5 septembre 2017, d'accepter l'ajout de privilèges en soins physiques en médecine générale en milieu psychiatrique à l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost au médecin suivant :

- **Dre Ly Huong Doan (# 02-088)**, membre actif au Département de médecine familiale.

Rés. : 2017-09/1093

5.1.4 CHANGEMENT DE STATUT

Les changements de statut suivants ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 20 juin 2017, d'accepter les changements de statut suivants :

- **Dr Schiller Pierre-Louis (# 76-570)**, membre actif à membre honoraire sans privilèges de pratique, au Département de médecine spécialisée, Service de médecine, à compter du 30 avril 2018.

Rés. : 2017-09/1094

- **Dr Louis-Philippe Noël (# 69-208)**, membre associé à membre honoraire sans privilèges de pratique, au Département de médecine spécialisée, Service de cardiologie, à compter du 30 juin 2017.

Rés. : 2017-09/1095

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 5 septembre 2017, d'accepter les changements de statut suivants :

- **Dre Nyassa Navidezadeh (# 10-466)**, membre actif à membre associé, au Département de psychiatrie adulte, à compter du 21 août 2017.

Rés. : 2017-09/1096

- **Dr Gilles Bastien (# 80-060)**, membre actif à membre honoraire sans privilèges de pratique, au Département de médecine familiale, Service des soins palliatifs, à compter du 10 septembre 2017.

Rés. : 2017-09/1097

5.1.5 CONGÉ DE SERVICE

Le congé de service suivant a fait l'objet d'approbation au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 20 juin 2017, d'accepter le congé de service suivant :

- **Dre Marie-Josée Desjardins** (# 88-081), membre actif au Département de médecine familiale du Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci, du 1^{er} septembre 2017 au 1^{er} septembre 2018.

Rés. : 2017-09/1098

5.1.6 PROLONGATION D'UN CONGÉ DE SERVICE

La prolongation du congé de service suivant a fait l'objet d'approbation au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 5 septembre 2017, d'accepter la prolongation du congé de service suivant :

- **Dr Marcel Hudon** (# 67-100), membre actif au Département de psychiatrie adulte du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de Montréal, du 5 septembre 2017 au 5 septembre 2018. Cette prolongation est associée à la condition qu'advenant un recrutement potentiel, le Dr Hudon devra soit reprendre ses activités ou remettre sa démission, ceci dans le but de ne pas mobiliser un poste au PEM de son département.

Rés. : 2017-09/1099

5.1.7 CONGÉ DE MATERNITÉ

Le congé de maternité suivant a fait l'objet d'approbation au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 20 juin 2017, d'accepter le congé de maternité suivant :

- **Dre Marie-Christine Simard-Meilleur** (# 15-167), membre associé au Département de médecine spécialisée, Service de néphrologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, du 16 juillet 2017 au 29 avril 2018.

Rés. : 2017-09/1100

5.1.8 DÉMISSION

Les démissions suivantes ont fait l'objet d'approbation au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 20 juin 2017, d'accepter les démissions suivantes :

- **Dr Albert Oiknine** (# 81-272), membre associé au Département de médecine spécialisée, Service de cardiologie de l'Hôpital Jean-Talon, à compter du 14 juin 2017.

Rés. 2017-09/1107

- **Dr André Rousseau** (# 16502), membre actif au Département de chirurgie, Service de médecine dentaire de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, à compter du 25 mai 2017.

Rés. : 2017-09/1108

- **Dre Arline-Aude Bérubé** (# 07-177), membre associé au Département de sciences neurologiques, Service de neurologie de l'Hôpital Fleury, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Rés. : 2017-09/1109

- **Dr Stephan Botez** (# 09-527), membre associé au Département de sciences neurologiques, Service de neurologie de l'Hôpital Fleury, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Rés. : 2017-09/1110

- **Dr Sylvain Chouinard** (# 94-382), membre associé au Département de sciences neurologiques, Service de neurologie de l'Hôpital Fleury, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Rés. : 2017-09/1111

- **Dr Nicolas Jodoin** (# 05-104), membre associé au Département de sciences neurologiques, Service de neurologie de l'Hôpital Fleury, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Rés. : 2017-09/1112

- **Dr Luc Marchand** (# 72-284), membre associé au Département de sciences neurologiques, Service de neurologie de l'Hôpital Fleury, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Rés. : 2017-09/1113

- **Dre Hélène Masson** (# 81-404), membre associé au Département de sciences neurologiques, Service de neurologie de l'Hôpital Fleury, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Rés. : 2017-09/1114

- **Dre Céline Odier** (# 11-178), membre associé au Département de sciences neurologiques, Service de neurologie de l'Hôpital Fleury, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Rés. : 2017-09/1115

- **Dr Michel Panisset** (# 87-264), membre associé au Département de sciences neurologiques, Service de neurologie de l'Hôpital Fleury, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Rés. : 2017-09/1116

- **Dre Heather Pim** (# 13-467), membre associé au Département de sciences neurologiques, Service de neurologie de l'Hôpital Fleury, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Rés. : 2017-09/1117

- **Dr Jean Desroches** (# 93-363), membre associé au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital Jean-Talon, à compter du 14 juin 2017.

Rés. : 2017-09/1118

- **Dre Diane Roy** (# 83-085), membre actif au Département de médecine familiale, à compter du 14 août 2017.

Rés. : 2017-09/1119

- **Mme Anne-Marie Ruel** (# 099205), membre actif au Département de pharmacie, à compter du 22 mai 2017.

Rés. : 2017-09/1120

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 5 septembre 2017, d'accepter les démissions suivantes :

- **Dr Jean-Charles Lévesque** (# 84-595), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital Fleury, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Rés. : 2017-09/1121

- **Dr Louis-Pierre Poulin** (# 14-046), membre actif au Département d'anesthésiologie, à compter du 28 août 2017.

Rés. : 2017-09/1122

- **Dr Jonah Hébert-Davies** (# 12-719), membre actif au Département de chirurgie, Service de chirurgie orthopédique, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Rés. : 2017-09/1123

- **Dr Lucas Sideris** (# 02-254), membre associé au Département de chirurgie, Service de chirurgie générale de l'Hôpital Fleury, à compter du 6 juillet 2017.

Rés. : 2017-09/1124

- **Dr Germain Trempe**, membre conseil au Département de biologie médicale, Service d'hémo-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à compter du 19 juillet 2017.

Rés. : 2017-09/1125

- **Dr Douglas Fish** (# 94-366), membre associé au Département de biologie médicale, Service d'hémo-oncologie de l'Hôpital Jean-Talon, à compter du 31 décembre 2017.

Rés. : 2017-09/1126

- **Dr Sarkis Santikyan** (# 76-453), membre conseil au Département de biologie médicale, Service d'hémo-oncologie de l'Hôpital Jean-Talon, à compter du 31 décembre 2017.

Rés. : 2017-09/1127

- **Dre Chantal Cassis** (# 09-110), membre actif au Département de biologie médicale, Service d'hémo-oncologie de l'Hôpital Jean-Talon, à compter du 22 août 2017.

Rés. : 2017-09/1128

- **Dr Bernard Brais** (# 86-380), membre conseil au Département de sciences neurologiques, Service de neurologie, à compter du 15 juin 2017.

Rés. : 2017-09/1129

- **Dr Pedro-Luis Carrera-Garcia** (# 15-645), membre actif au Département de sciences neurologiques, Service de neurologie de l'Hôpital Jean-Talon, à compter du 15 juin 2017.

Rés. : 2017-09/1130

- **Dr Farid Shamim** (# 13-569), membre actif au Département de médecine familiale, à compter du 17 janvier 2017.

Rés. : 2017-09/1131

- **Dr Jean-Marc Guilé** (# 86-636), membre associé au Département de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, à compter du 31 décembre 2015.

Rés. : 2017-09/1132

- **Mme Van Anh Hoang** (# 203152), membre au Département de pharmacie, à compter du 2 avril 2017.

Rés. : 2017-09/1133

- **Dre Danielle Belotte** (# 74-590), membre actif au Département de psychiatrie, à compter du 30 juin 2017.

Rés. : 2017-09/1134

- **Dr Hugues Widmer** (# 02-265), membre associé au Département de chirurgie, Service d'urologie de l'Hôpital Fleury, à compter du 15 juin 2017.

Rés. : 2017-09/1135

- **Dre Geneviève Desbiens** (# 03-380), membre associé au Département de chirurgie, Service d'urologie de l'Hôpital Fleury, à compter du 2 octobre 2017.
Rés. : 2017-09/1136

5.1.9 MISE À JOUR DU REGISTRE DES SIGNATAIRES AUTORISÉS À LA RAMQ

Le registre des signataires autorisés à la RAMQ a été révisé.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, d'adopter la révision du registre des signataires autorisés du RLS Bordeaux-Cartierville-St-Laurent/CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Rés. : 2017-09/1103

Retrait : Madame Nancy St-Sauveur

Le registre se lit
comme suit :

Mme Marie-Josée Béliveau
Dre Catherine Blais
Dr François Bonneau
Dre Miren Ferland
Dr Pierre Gfeller
Mme Kinda Hanna
Dre Allison Leyla Korany
Mme Marie-Eve Mauger
Dre Teresa Petraglia
Dr Dominique Pilon
Dre Andrée Robillard
Dre Josée Savoie
Dre Isabelle Tardif

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, d'adopter la révision du registre des signataires autorisés de l'Hôpital Fleury.

Rés. : 2017-09/1104

Ajout : Dr Laurent Côté
Dre Inès Chamakhi
Dre Lila Nguyen
Dr Axel Tosikyan

Le registre se lit
comme suit :

Dr Marcel Baltzan	Dr Marc Gagné
Dre Sara Bemmira	Dr Alain Gouache
Dre Nathalie Binette	Dre Stéphanie Gougoux
Dre Maria Blaque	Dr Thomas Hemmerling
Dre Claudine Blanchette	Dr Marcel Hudon
Dr Florian Cadiot	Dr Gilles Liboiron
Dr Zahi Abou Chacra	Dr Pierre Major
Dre Inès Chamakhi	Dre Lila Nguyen

Dr Martin Chandonnet
Dr Abdelaziz Chrigui
Dr Pierre Corriveau
Dr Laurent Côté
Dre Mireille Demers

Dre Diane Milot
Dr Karim Ouallouche
Mme Sandra Pennacchio
Dre Christiane Richard
Dr Axel Tosikyan

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, d'adopter la révision du registre des signataires autorisés de l'Hôpital Jean-Talon.

Rés. : 2017-09/1105

Ajout : Dre Inès Chamakhi
Dre Josée Théberge
Dr Axel Tosikyan

Retrait : Dre Christiane Arbour

Le registre se lit
comme suit :

Dr Jean Arakelian	Dre Judith Gagnon
Dre Claudine Blanchette	Dr Christophe Hubert
Dr Gaétan Bourget	Dr Najib Khoury
Dre Inès Chamakhi	Mme Suzanne Lavallée
Dr Abdelaziz Chrigui	Dr Pierre Ranger
Mme Esther David	Dr Thanh Phuong Ngo
Mme Jasmine David	Dr Tuong Minh Nguyen
Dr Donald Edde	Dre Josée Théberge
Dr Marc Gagné	Dr Axel Tosikyan

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, d'adopter la révision du registre des signataires autorisés de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Rés. : 2017-09/1106

Ajout : Dre Inès Chamakhi
Dr Axel Tosikyan

Le registre se lit

<u>Pavillon Principal</u>	<u>Pavillon Albert-Prévost</u>
Dr Guy Beaubien	Dre Christiane Bertelli
Dr Louis R. Bégin	Dre Sylvaine De Plaen
Mme Joanne Béland	Dr Daniel Dumont
Mme Marie-Josée Béliveau	Dr Lambert Farand
Dre Anne Bhéreur	Dre Marie-Hélène Gobeil
Dre Inès Chamakhi	Dr Sylvain Laniel
Dr Axel Tosikyan	Dr Alain Lebel
Dre Josiane D'Amico	Dr Jean Leblanc
Dr Ronald Denis	Dr André Lelièvre
Dr Alex Desautels	Dr Yvan Pelletier
Dre Betty Gabay	Dr Samie Edouard Saba
Dre Sonia Gagnon	Dre Nathalie Shamlian

Dr François-Xavier Garneau Dre Than-Lan Ngo
Dr Pierre Gfeller Dre Rachel Wolde-
Dr Steve Alex Gibbs Giorghis
Dr Hugues Jeanmart
Dr Éric Lalonde
Dr André Lelièvre
Mme Marie-Ève Mauger
Dr Cao Luan Rémy Nguyen
Dre Nathalie Neveu
Dre Olivia Nguyen
Dr Schiller Pierre-Louis
Dr Claude Piette
Dr Éric Piette
Dre Marie-Michelle Robert
Dr Dave Ross
Dr Pierre Rousseau
Dr Érick Schampaert
Dr Stéphan Troyanov
Dr Yves Troyanov
Dr Alain Verdant
Dre Rachel Wolde-Giorghis

5.2 POLITIQUE DE DÉSIGNATION TOPONYMIQUE

Les membres conviennent de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter à une séance ultérieure.

Une discussion a lieu sur le dépôt des politiques à l'agenda de consentement et il est convenu d'ajouter le point lors d'un prochain comité plénier.

5.3 POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Afin d'actualiser ses obligations en matière de sécurité de l'information, de protection des renseignements personnels et de respect de la vie privée, l'établissement doit se doter d'une politique sur la sécurité de l'information.

La politique sert de fondation en matière de sécurité de l'information et permet au CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM) de définir un ensemble de principes visant à :

- structurer la prise en charge de la sécurité de l'information au sein du CIUSSS NIM;
- garantir la conformité avec les orientations ministérielles et gouvernementales, notamment en matière de reddition de comptes;
- assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information du Réseau, tout au long de son cycle de vie;

- protéger les informations des usagers du Réseau.

ATTENDU QUE le secrétariat du Conseil du trésor dicte les orientations en matière de sécurité de l'information;

ATTENDU QUE les comités de direction et de vérification recommandent ladite politique et que la responsable de la sécurité de l'information du CIUSSS NIM recommande son adoption;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'adopter la politique de sécurité de l'information du CIUSSS NIM.

Rés. : 2017-09/1061

5.4 POLITIQUE DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Cette politique qui vise à encadrer et à donner les lignes directrices au regard de la gestion intégrée des risques de l'établissement. De plus, elle vise à rendre effective l'obligation prévue au paragraphe 2 de l'article 181.0.0.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (c. S-4.2) dans le respect des pratiques reconnues en gestion des risques, notamment la norme internationale *ISO 31 000 : 2009 Management du risque*, et des meilleures pratiques de gouvernance. Cet article de loi confie le mandat au comité de vérification du conseil d'administration « de s'assurer que soit mis en place et appliqué un processus de gestion des risques pour la conduite des affaires de l'établissement ».

La gestion intégrée des risques s'insère dans le cadre de gestion intégrée de la performance organisationnelle du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM).

Cette politique s'adresse à tous les membres du conseil d'administration, les gestionnaires de l'organisation, les employés, les médecins, les résidents, les dentistes, les pharmaciens, les sages-femmes, les stagiaires, les bénévoles et les fournisseurs de soins et de services indépendants.

ATTENDU QUE la présente politique vise à rendre effective l'obligation prévue au paragraphe 2 de l'article 181.0.0.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (c. S-4.2);

ATTENDU QUE les comités de direction et de vérification ont approuvé la politique de gestion intégrée des risques;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'adopter la politique de gestion intégrée des risques du CIUSSS NIM.

Rés. : 2017-09/1062

5.5 DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS POUR L'HÔPITAL FLEURY

Ce point a été déplacé au point 3.2 des points de décision.

5.6 DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS POUR LE CHSLD DE LOUVAIN ET L'HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Ce point a été déplacé au point 3.3 des points de décision.

5.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – BAUX ET/OU RENOUELEMENTS DE BAUX

À ce jour, le CIUSSS NIM requérait l'autorisation du conseil d'administration pour la signature des baux et les renouvellements de ces derniers.

Toutefois, en fonction de l'article 169 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec* (LSSS), aucun acte, document ou écrit n'engage un établissement s'il n'est signé par le président du conseil d'administration, le directeur général ou, dans la mesure que le conseil d'administration détermine par règlement, par un membre du personnel de cet établissement.

À cet effet et, conformément à l'article 169 de la LSSS, l'approbation du conseil d'administration est demandée afin d'autoriser l'un des dirigeants suivants à signer les baux et/ou renouvellements de baux :

- le président-directeur général; ou
- le président-directeur général adjoint; ou
- le directeur des services techniques.

ATTENDU les dispositions de l'article 169 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec*;

ATTENDU QUE l'approbation du conseil d'administration est demandée afin d'autoriser un dirigeant à signer les baux et/ou renouvellements de baux;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'autoriser le président-directeur général ou le président-directeur général adjoint ou le directeur des services techniques à signer les baux et/ou renouvellements de baux pour le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Rés. : 201-09/1063

5.8 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTES DE SERVICES DE BIOLOGIE MÉDICALE (LABORATOIRES)

Selon l'article 169 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec* (LSSS), aucun acte, document ou écrit n'engage un établissement s'il n'est signé par le président du conseil d'administration, le directeur général ou, dans la mesure que le conseil d'administration détermine par règlement, par un membre du personnel de cet établissement.

À ce jour, le directeur des services professionnels, ainsi que le président-directeur général, signaient conjointement les ententes de services de biologie médicale (laboratoires) pour le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Conformément à l'article 169 de la LSSS, l'approbation du conseil d'administration est demandée afin d'autoriser un dirigeant de l'établissement, autre que le président-directeur général, à signer les ententes de services de biologie médicale (laboratoires).

À cet effet, l'approbation du conseil d'administration est demandée afin d'autoriser le directeur des services professionnels à signer les ententes de services de biologie médicale (laboratoires), après en avoir informé le président-directeur général.

ATTENDU les dispositions de l'article 169 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec*;

ATTENDU QUE l'approbation du conseil d'administration est demandée afin d'autoriser un dirigeant de l'établissement, autre que le président-directeur général, à signer les ententes de services de biologie médicale (laboratoires), après en avoir informé le président-directeur général;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'autoriser le président-directeur général ou le directeur des services professionnels à signer les ententes de services de biologie médicale (laboratoires) pour le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Rés. : 2017-09/1064

5.9 SERVICE DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN DES TERRAINS – LOT 1 POUR L'HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR-DE-MONTRÉAL ET LE RLS DU NORD DE L'ÎLE – SAINT-LAURENT

Le Service d'entretien et d'exploitation des immeubles de l'Ouest doit procéder à l'acquisition de services de déneigement et d'entretien des terrains pour le secteur ouest — Lot 1 de l'appel d'offres. Ce lot couvre les installations suivantes : Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal, Hôpital en santé mentale Albert-Prévost, CHSLD Notre-Dame-de-la-Merci, CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence, CLSC Bordeaux-Cartierville, CHSLD Saint-Laurent, CLSC Saint-Laurent, CHSLD de Cartierville et le CHSLD des Bâtisseurs.

Le lot 1 représente un montant supérieur à 1 000 000,00 \$ et doit être présenté dans la fiche pour approbation au conseil d'administration. Pour les lots 2 et 3, les contrats à octroyer sont inférieurs à 1 000 000,00 \$ et s'élèvent respectivement au montant de 921 279,60 \$ et 937 410,00 \$. Suite à des appels d'offres publics, ces contrats ont été octroyés en conformité avec nos politiques en vigueur. Ainsi, ils ne sont pas présentés dans cette fiche.

Le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM) est un vaste territoire et pour assurer un service rapide et de meilleure qualité dans les situations d'urgence sur chacune des installations, les contrats sont octroyés par secteur. Si le secteur est trop grand, le déneigement ne sera pas efficace considérant la distance à parcourir. De plus, en cas de sous-performance d'un entrepreneur, le CIUSSS NIM aura des options de gestion pour répondre rapidement.

Un appel d'offres public (CNMTL2016-073) a été lancé sur le SÉAO le 19 juin 2017 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 juillet 2017 à 11 h.

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit :

- Les Entreprises Daniel & fils inc. : 1 470 000,00 \$, avant taxes
- Les Paysagiste Ampro inc. (9185-0628 QC inc.) : 5 546 221,13 \$, avant taxes

Nous avons retenu l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit, Les Entreprises Daniel & fils inc., pour un contrat de déneigement et d'entretien des terrains d'une valeur de 1 470 000,00 \$, avant taxes, pour une durée de cinq (5) ans.

Conformément à la politique d'approvisionnement en biens et services DRF-0001 du CIUSSS NIM, il est nécessaire d'obtenir l'approbation du conseil d'administration pour autoriser le président-directeur général, Dr Pierre Gfeller, à signer un contrat d'une valeur supérieure à un 1 000 000,00 \$. Le contrat débutera au 1^{er} novembre 2017 et prendra fin au 31 octobre 2022.

- Sur une période de cinq (5) ans, le coût du contrat de déneigement et d'entretien des terrains est de 1 470 000,00 \$, avant taxes, de la compagnie Les Entreprises Daniel & fils inc. Il n'y a pas d'impact budgétaire donc pas de risques financiers.
- Une rencontre avec le soumissionnaire retenu, Les Entreprises Daniel & fils inc., a eu lieu pour valider sa capacité à fournir les services. Après vérification, il apparaît que les références, le nombre d'employés et les différents équipements que possède la compagnie nous confirment sa capacité à exécuter le contrat selon le devis technique.
- Le contrat de service clé en main inclut certains éléments additionnels comparés au contrat précédent pour une meilleure qualité de service. Ce contrat inclut le ramassage des mégots de cigarette, le changement des sacs de vidanges et le ramassage de la neige.
- Le résultat global de cet appel d'offres qui comprenait trois lots (l'Ouest, le centre et l'Est de Montréal) permettra des économies de 450 000,00 \$ sur cinq (5) ans :

Entreprise	Lot	Coûts annuels	Coût sur 5 ans (2017 à 2022)
Les Entreprises Daniel et fils	Lot #1	294 000 \$	1 470 000 \$
Les Entreprises Tony Di Feo	Lot #2	184 250 \$	921 250 \$
Les Pavages Dancar	Lot #3	<u>187 482 \$</u>	<u>937 410 \$</u>
Total des coûts 2017 à 2022		665 732 \$	3 328 660 \$
Total des coûts antérieurs		<u>755 732 \$</u>	<u>3 778 660 \$</u>
Économies CIUSSS NIM des nouveaux contrats		<u>90 000 \$</u>	<u>450 000 \$</u>

ATTENDU QUE le CIUSSS NIM doit procéder à l'acquisition de services de déneigement et d'entretien des terrains pour le secteur ouest — Lot 1 — Installation de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal et le RLS du Nord-de-l'Île;

ATTENDU QU' à la suite d'un appel d'offres public, deux (2) entreprises ont déposé leur soumission pour le lot 1. L'offre du plus bas soumissionnaire conforme a été retenue soit, la compagnie Les Entreprises Daniel & fils inc.;

ATTENDU QUE le contrat débutera au 1^{er} novembre 2017 et prendra fin au 31 octobre 2022;

ATTENDU QUE le coût du contrat de déneigement et d'entretien des pelouses est de 1 470 000,00 \$, avant taxes, pour une durée de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE la compagnie "Les Entreprises Daniel & fils inc." nous a démontré sa capacité à exécuter le contrat selon le devis technique.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommande par le comité de vérification, d'autoriser le président-directeur général, Dr Pierre Gfeller, à signer le contrat avec l'entrepreneur « Les Entreprises Daniel & fils inc. » au montant de 1 470 000,00 \$, avant taxes, pour l'acquisition de services de déneigement et d'entretien des terrains – Lot 1 — Installation de l'Hôpital du Sacré-de-Montréal et du RLS du Nord-de-l'Île.

Rés. : 2017-09/1065

5.10 DEMANDE DE RENOUELEMENT D'EMPRUNT À LONG TERME – FONDS D'IMMOBILISATION

Conformément aux dispositions de l'article 296 de la Loi sur *les services de santé et services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)* ainsi qu'à l'article 77.1 de la Loi sur *l'administration financière (RLRQ, chapitre 6.001)*, le directeur général adjoint des infrastructures, monsieur Luc Desbiens, autorise le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM) à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer de temps à autre, d'ici le 31 décembre 2018, des emprunts à long terme d'au plus 275 755 174.50 \$, en monnaie légale du Canada sous réserve des caractéristiques et limites énoncées à ce régime pour le financement ou le refinancement des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatique.

Cette résolution a pour but d'obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration à instituer un régime d'emprunts à long terme et de désigner des dirigeants autorisés à signer les conventions de prêt, les conventions d'hypothèques mobilières et les billets.

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)* le CIUSSS NIM (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre, d'ici le 31 décembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances pour le financement ou le refinancement des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatique, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 275 755 174,50 \$, dont le détail apparaît aux tableaux annexés à la présente résolution;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU' il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 2 août 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'autoriser :

1. Qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 31 décembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 275 755 174.50 \$, dont le détail apparaît au(x) tableau (x) annexé (s) à la présente résolution, soit institué;
2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a. Malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de dix-huit mois s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b. L'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c. Chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
 - d. Le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné qu'à l'une ou plusieurs des fins suivantes :
 - i. Le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après ladite date;

- ii. Le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois mois de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii. Le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv. Le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a. l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b. Chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c. Le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d. Aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'emprunteur, la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. Que l'emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- le président-directeur général; ou
 - le président-directeur général adjoint; ou
 - le directeur des ressources financières; ou
 - la directrice adjointe – Services financiers,

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. Que dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts;

Rés. : 2017-09/1066

5.11 DEMANDE D'AUTORISATION – GESTION DES COMPTES ET CARTES DE CRÉDIT DESJARDINS (HÔPITAL JEAN-TALON – CSSS BORDEAUX-CARTIERVILLE-SAINT-LAURENT – CSSS AHUNTSIC MONTRÉAL-NORD – HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

La loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales, adoptée par l'Assemblée nationale le 7 février 2015 et mise en application le 1^{er} avril 2015, a entraîné la disparition des anciens établissements de santé et de services sociaux.

Les anciens administrateurs pour le service de cartes et de comptes bancaires Desjardins ne sont plus en fonction ou n'ont plus la légitimité requise. Il est donc nécessaire de nommer de nouveaux administrateurs pour représenter l'Hôpital Jean-Talon, le CSSS BCSTL, le CSSS AMN et l'hôpital Rivière-des-Prairies, établissements intégrés au CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal (CIUSSS NIM) depuis le 1^{er} avril 2015, afin de pouvoir gérer le service de cartes et de comptes bancaires Desjardins.

La direction des ressources financières propose la nomination de monsieur Alain Bouchard, directeur des ressources financières, et madame Johanne Bluteau, directrice adjointe – Services financiers, comme nouveaux administrateurs pour le service de cartes et de comptes bancaires Desjardins pour l'Hôpital Jean-Talon, le CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent (CSSS BCSTL), le CSSS Ahuntsic Montréal-Nord (CSSS AMN) et l'Hôpital Rivière-des-Prairies.

ATTENDU QUE la loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales, adoptée par l'Assemblée nationale le 7 février 2015 et mise en application le 1^{er} avril 2015, a entraîné la disparition des anciens établissements de santé et de services sociaux;

ATTENDU QUE les anciens administrateurs pour le service de cartes et de comptes bancaires Desjardins pour l'Hôpital Jean-Talon, le CSSS BCSTL, le CSSS AMN et l'Hôpital Rivière-des-Prairies ne sont plus en fonction ou n'ont plus la légitimité requise, il est donc nécessaire de nommer des nouveaux administrateurs pour représenter ces établissements intégrés au CIUSSS NIM, afin de pouvoir gérer nos cartes et services bancaires;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'approuver la nomination de monsieur Alain Bouchard, directeur des ressources financières, et madame Johanne Bluteau, directrice adjointe – Services financiers, comme nouveaux administrateurs pour le service de cartes et comptes bancaires Desjardins pour l'Hôpital Jean-Talon, le CSSS BCSTL, le CSSS AMN et l'Hôpital Rivière-des-Prairies.

Rés. : 2017-09/1067

5.12 DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 20 septembre dernier, le président-directeur général du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM) a reçu la lettre de démission de M. Daniel Cyr, membre observateur au sein du conseil d'administration. Les procédures requises sont entamées pour procéder au remplacement de celui-ci, et ce, selon la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (Loi 10, art. 20.).

ATTENDU QUE le président-directeur général du CIUSSS NIM a reçu la lettre de démission de M. Daniel Cyr, membre observateur au sein du conseil d'administration;

ATTENDU QUE les procédures requises sont entamées pour procéder au remplacement de celui-ci;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'accepter la démission de M. Daniel Cyr, membre observateur au sein du conseil d'administration du CIUSSS NIM.

Rés. : 2017-09/1068

6. PROCHAINE SÉANCE

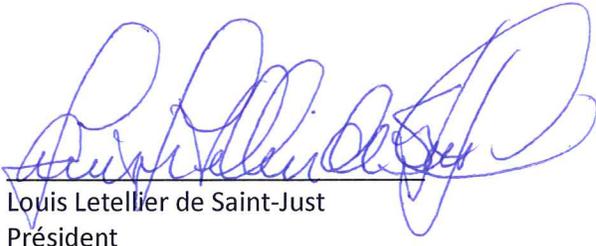
- 6.1** Séance publique – 29 novembre 2017 à 18 h à l'Auditorium du CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence
- 6.2** Séance régulière – 29 novembre 2017 à 19 h à l'Auditorium du CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence

7. HUIS-CLOS

La séance à huis-clos est déclarée ouverte.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 48.



Louis Letellier de Saint-Just
Président



Pierre Gfeller, M.D.
Secrétaire